

REUNION DU 22 SEPTEMBRE 2008

L'an deux mille huit, le vingt deux septembre, à 20 H.30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de GRATTEPANCHE se sont réunis dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de M. NAVARRE Maurice, Maire.

Etaient présents : NAVARRE Maurice, BARDET Bruno, CARRE Hyacinthe, ROGER Betty, LEVERT Alain, BOUCHER Béatrice, CAILLOU Daniel, JABELIN Nathalie, SOMMERMONT Régis, BOURNAZEL Denise.

Absents excusés : SOMMERMONT Jean-François (qui a donné pouvoir de voter en son nom à M. BARDET Bruno)

Secrétaire de séance : ROGER Betty

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 24/06/2008.

M. le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Décision modificative n° 1 : Complément de subvention au Syndicat Scolaire (Centre Aéré)

Les Conseillers approuvent à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour.

1. LIGNE DE TRESORERIE

M. le Maire informe l'Assemblée que les travaux de viabilisation des terrains soumis à la P.V.R. vont commencer mi-octobre. Cependant, M. le Président du SIER nous ayant précisé qu'un acompte sur la participation financière (14 000 €) doit être versé avant le début des travaux.

Les finances de la Commune ne pouvant actuellement dégager cette somme, M. le Maire propose donc d'ouvrir une ligne de trésorerie de ce montant afin de pouvoir régler cette dépense.

Après en avoir délibéré, les Conseillers approuvent à l'unanimité de demander à la Caisse d'Epargne d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 14 000 €. Dès que les modalités seront connues, l'Assemblée devra se prononcer définitivement ; une réunion aura donc lieu dans les prochains jours.

2. CONVENTION / COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE NOYE

Conformément à la législation, M. le Maire présente la convention proposée par le Collège d'Ailly sur Noye. Elle permet aux enfants du village de fréquenter ce collège alors que notre Commune ne fait pas partie de la Communauté de Communes du Val de Noye.

Les Conseillers approuvent ladite convention et autorisent M. le Maire à signer tout document s'y rapportant.

3. DECISION MODIFICATIVE : SUBVENTION AU SYNDICAT SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la participation à verser au Syndicat Scolaire sous forme d'une subvention au Centre Aéré est supérieure au chiffre voté au B.P. 2008 et qu'il y a lieu d'effectuer un transfert de crédit.

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT (Dépenses)	+	-
Art. 6573 Subvention Centre Aéré	+ 105,00 €	/
Art. 61521 Entretien de terrains	/	- 105,00 €
TOTAL	/	

Après en avoir délibéré, les Conseillers Municipaux approuvent la présente décision modificative.

4. QUESTIONS DIVERSES

• *Columbarium* : Suite à la réunion de Monsieur le Maire sur le financement de la territorialité en date du 6 octobre, il reste à définir l'emplacement du columbarium : soit à droite en rentrant dans le cimetière, soit sur la parcelle acquise lors du remembrement, ou bien dans le fond du cimetière. Les Conseillers pensent qu'il serait plus judicieux d'implanter ce monument dans le fond du cimetière, là où il y a un plus grand espace ; en effet, un aménagement autour du columbarium est nécessaire pour le recueillement des familles.

• *Jeunes Agriculteurs* : Une demande d'exonération est présentée par un groupement de jeunes agriculteurs. Le Conseil, à l'unanimité, rejette cette demande conformément aux précédentes décisions déjà prises à ce sujet.

• *Amiens Métropole Bibliobus* : Amiens Métropole a prévu de faire passer le bibliobus un mercredi tous les quinze jours de 10 H. à 11 H., Rue de l'église. L'avis de M. GUILLE, professeur des écoles en poste à Grattepanche a été demandé pour savoir s'il fallait changer le jour afin que les écoliers puissent bénéficier de ce service. L'école ayant déjà un service de bibliothèque, M. l'instituteur n'est pas intéressé par ce prêt de livres. Les administrés seront prévenus de la première date de passage du bibliobus.

• *Opération « brioches »* : M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal a opté pour le versement d'une subvention en remplacement de cette manifestation de solidarité. La somme a été inscrite au budget.

• *DGE (Dotation Globale d'Équipement)* : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été retenu comme membre de la Commission d'élus locaux dans le cadre de la répartition de la DGE des Communes ; à ce titre, il participera aux réunions qui devront déterminer les catégories d'opérations prioritaires et les taux minima et maxima des subventions applicables.

• *Service d'accueil des élèves* : Monsieur le Maire fait part de la circulaire envoyée en Mairie par l'Inspection Académique de la Somme relative au service d'accueil qui doit être organisé dès lors que les enseignements ne peuvent être délivrés en raison de l'absence imprévisible de l'enseignant en charge de la classe et de l'impossibilité de le remplacer. Il en est de même en cas de grève. Lorsque dans une école 25% ou plus des maîtres en charge de classe déclarent leur intention de participer à la grève, il revient à la COMMUNE de mettre en place un service d'accueil à destination des élèves. L'Etat assurera une compensation financière qui ne pourra jamais être inférieure à 200 € par jour et par commune. Le problème sera abordé dans le cadre du Syndicat Scolaire.

• *Travaux d'extension de réseaux* : Suite aux contacts entre Monsieur le Maire et le Services des Eaux et de l'Assainissement d'Amiens Métropole, les travaux d'extension de réseaux de Grattepanche devraient passer en priorité et devraient débiter vers le 15 octobre.

• *Rentrée des classes* : Mme Bournazel fait le point sur la rentrée 2008-2009. Cette année, l'école compte sept enfants de moins que l'année passée et porte à 107 le nombre d'enfants scolarisés dans le regroupement. Mme Bournazel souligne que 18 enfants devraient quitter le regroupement en juin 2009. Les enfants de moins de trois ans n'ont pas été inscrits à l'école. A noter que l'Inspection Académique ne les prend pas en compte dans les effectifs des classes. M le Maire regrette la non admission de ces enfants qui à défaut d'être pris en compte dans les effectifs risquent à l'avenir de s'inscrire dans des communes

extérieures au regroupement pédagogique. C'est d'autant plus regrettable que la crèche a été créée pour servir de tremplin à nos écoles primaires.

- *Commission «Travaux»* : M. Bardet est satisfait des deux demi-journées auxquelles les membres de la Commission ont participé. Le grillage de la cour de l'école a été complètement changé. D'autre part, des jauges ont été posées sur le mur du fond et des relevés périodiques seront faits régulièrement ; s'il s'avérait que la fissure s'agrandisse et présente un danger, des travaux seraient programmés rapidement. M. Bardet rappelle qu'il a reçu deux devis d'environ 5 000€ pour la réparation de ce mur mais sans garantie. Un point sera fait régulièrement. Par ailleurs, Monsieur le Maire fait part de son entrevue avec l'instituteur de Grattepanche ; celui-ci souhaiterait que soient réalisés des travaux dans le préau (faux-plafond, peinture...). La Commission « Travaux » prend note de cette demande et étudiera la question, en tenant compte des finances communales.

- *Journées du Patrimoine* : Mme Roger rappelle que, dans le cadre des journées du patrimoine, l'église a été ouverte au public le samedi 20 septembre ; un accueil a été organisé et une trentaine de personnes se sont présentées pour visiter notre église.

- *Sécurité* : Mme Bournazel demande si Amiens Métropole ne pourrait pas poser de barrières de sécurité devant l'école. M. le Maire rappelle que la Rue de l'Eglise n'est pas une voie métropolitaine mais qu'un dossier peut être monté pour obtenir une subvention dans le cadre de la sécurité.

- *Route de Sains* : M. Vasseur Jean-Louis se propose pour aider à tailler les pommiers sur la route de Sains si une journée « taille » était programmée.

- *Urbanisation* : Plusieurs certificats d'urbanisme continuent d'arriver en mairie.

- *Nuisances olfactives* : M. le Maire soulève le problème des nuisances olfactives subies par notre commune, suite à l'épandage de boues. Un courrier sera adressé en Préfecture afin de signaler ces désagréments.

- *Signalisation* : La signalisation au coin de la Rue de Saint-Sauflieu et de la Rue d'Amiens a été remplacée par les services d'Amiens Métropole et le marquage au sol du STOP a été retracé. Par contre, le passage piéton qui était prévu Rue Principale au niveau de l'école n'a pas été réalisé ; Monsieur le Maire a envoyé un courrier à Amiens Métropole qui va faire le nécessaire rapidement.

Les Membres du Conseil Municipal